

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout www.certigreen.be SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 13-10-2016 Numéro : FA2016954

Code client	CL03864
Date d'échéance	13-10-2016
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Date de livraison	13-10-2016

Monsieur LENAERS Marcel Place de la Solidarité, 18

4032 Chênée Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: Place de la Solidarité n°18 à Chênée	1,00	107,44	107,44	21,00
Communication virement: FA2016954 LENAERS - <u>IBAN</u> : BE68-2400-8384-9834 - <u>BIC</u> : GEBABEBB				
	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: Place de la Solidarité n°18 à Chênée Communication virement: FA2016954 LENAERS - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: Place de la Solidarité n°18 à Chênée Communication virement: FA2016954 LENAERS - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Prise de RDV et contrôle d'une installation flectrique par Socotec à l'adresse: Place de la Solidarité n°18 à Chênée Communication virement: FA2016954 LENAERS - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: Place de la Solidarité n°18 à Chênée Communication virement: FA2016954 LENAERS - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -

Taux	Base	Montant
21,00	107,44	22,56

Total HT	107,44
Total TVA	22,56
Total TTC	130,00
Acompte	0,00
Net à payer	130,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.